



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE FEVRIER 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2014 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

Délibération concernant la décision de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel adjoint en remplacement de Fabienne Saillard, démissionnaire. En raison de l'arrêt maladie de J. Dausque, et en raison de la charge de travail liée à la clôture des comptes administratifs ainsi qu'à la préparation des élections municipales de mars prochain, Fabienne Saillard a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal afin d'assurer les fonctions de secrétariat à temps partiel. Le conseil donne acte de cette démission et décide de ne pas pourvoir au remplacement de la fonction d'adjoint.

Délibération concernant la création d'un 2e emploi administratif à compter du 20 janvier 2014. En conséquence de ce qui a été rappelé, le conseil décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, consistant à créer un emploi à 18 h par semaine pour suppléer l'absence de J. Dausque.

Délibération concernant l'exonération sur les spectacles, manifestations sportives et culturelles pour l'année 2014 : cette délibération permet notamment de ne pas payer de droits lors de manifestations (moto-cross, téléthon, fête de la musique).

Délibération concernant les tarifs communaux des cartes de pêche applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 :

| TARIFS 2014 | PERIODICITE |
|-------------|--|
| 5 € | 1 journée |
| 16 € | 1 année pour les habitants de BOUAFLES |
| 30 € | 1 année pour les extérieurs |

Il est précisé qu'il ne sera pas vendu de carte pour les moins de 16 ans et tout enfant de moins de 12 ans devra obligatoirement être accompagné d'un adulte majeur.

Délibération concernant la signature d'une convention avec la communauté de communes EURE MADRIE SEINE concernant le terrain de football de la commune de Bouafles : le terrain d'honneur de Courcelles étant devenu impraticable, les dirigeants du club de football ont demandé l'autorisation d'utiliser le terrain et les vestiaires de notre commune. Une convention est à l'étude, permettant l'utilisation des installations sous conditions. Elle sera signée dès acceptation par la CCEMS

ÉCOLE : Un bulletin d'information a été distribué afin d'effectuer une pré-inscription à l'école. Les maires de VEZILLON et de COURCELLES SUR SEINE ont été contactés pour faire le bilan des enfants pouvant être inscrits à Bouafles. Si le nombre d'enfants actuellement pré-inscrits n'augmente pas, une classe sera fermée à la rentrée 2014. Une journée portes ouvertes est prévue afin de présenter les atouts de notre école.

ELECTIONS : Monsieur le Maire informe le conseil et le public présent que l'arrêté préfectoral concernant le dépôt des candidatures aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 est paru. Pour le premier tour, ces candidatures doivent être déposées en sous-préfecture entre le 10 février, 14 h et le jeudi 6 mars, 18h ; et, pour le second tour, entre le 24 mars de 9h à 16h et le mardi 25 Mars 2014 de 9h à 18 h. L'arrêté est affiché en Mairie et sur les différents tableaux d'affichage de la commune. Un document résumant la réglementation concernant les candidatures, la campagne et le scrutin est à la disposition de tous les administrés à la mairie.

ASSISTANTES MATERNELLES : Si vous êtes intéressé(e) pour devenir assistante maternelle, n'hésitez pas à venir nous rencontrer en mairie, nous vous apporterons l'aide nécessaire pour répondre à vos questions, vous donner les bons contacts, et monter votre dossier.

VIE PRATIQUE : Nous vous rappelons que depuis quelques semaines, un boulanger des Andelys « La Gaillardise » passe dans notre village tous les jours (en fin de matinée) sauf le mercredi et que, depuis peu, un poissonnier «La table d'Isa et Tom » s'installe deux jeudis par mois sur la place Rue des Alouettes.

VIE CIVIQUE : une signalisation a été faite en mairie concernant des tirs à la carabine effectués sur un chat. Une plainte sera déposée si cela se reproduit. Ces mauvais gestes envers les animaux peuvent être punis d'amende et/ou de peine de prison.

INTERNET : Suite à la demande d'information d'un habitant de Bouafles, concernant les difficultés d'accès à internet sur notre commune, il a été répondu que l'accès à internet était effectivement défectueux, et que malheureusement la fibre optique ne sera mise en place que dans la zone ECO SEINE vu son cout élevé. Une étude sera menée pour le reste de la commune.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et jeudi 17H30-19H, et samedi de 9H30 à 11H

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00.



15 février : AAL fête la St Valentin

23 mars : 1^{er} tour des élections municipales

30 mars : 2^e tour des élections municipales